



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



N° 14734 \* 04

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 7 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 9 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7940

## **1 Intitulé du projet**

Construction d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques avec filets et clôture sur élevage de gibier existant sur la commune de la Bigottière, en Mayenne (53)

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

UNITE

Raison sociale

N° SIRET

3 3 2 3 4 6 7 0 9 0 0 1 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SA à Directoire et conseil de surveillan

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MAUREAU

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Installations photovoltaïques sur ombrières d'une puissance égale ou supérieur à 300kWc. Le projet ne relève pas de rubrique issue de nomenclature ICPE ou IOTA. Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques avec filets et clôture sur un élevage existant de faisans et perdrix. Ce projet de volières aura une emprise au sol totale de 5 219 m<sup>2</sup>.

Les modules photovoltaïques sont des modules d'une puissance unitaire de 610 Wc de 2 382 mm de long par 1134 mm de large. Ils seront inclinés de 10°. Il y aura 1932 modules réparties sur 4 rangées. Les structures utilisés seront des structures bi-pieux, leur point haut sera à maximum 6 mètres et le point bas à minimum 2 mètres. Les rangées seront espacées de 9 mètres.

La puissance totale installée sera de 1 179 kWc.

Le raccordement ne peut pas encore être détaillé puisqu'il sera géré par ENEDIS selon l'état du réseau quand le projet sera avancé. Néanmoins un tracé de raccordement probable interne a été réalisé sur le plan en annexe. Les modules photovoltaïques seront installés sur des structures bi-pieux, ce qui permet une bonne répartition du poids et de limiter l'importance des fondations et donc la quantité de béton.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste de transformation et un poste de livraison seront implantés à proximité des volières et auront une emprise au sol totale de 35 m<sup>2</sup>.

Une réserve incendie type bâche sera implantée sur site ainsi qu'un local technique d'une emprise au sol d'environ 18 m<sup>2</sup>. Une clôture entourera le projet photovoltaïque et une piste d'accès sera mise en place en cas d'incendie.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à de nombreux objectifs :

- 1 - Construire des volières modernes permettant de bonnes conditions d'élevage et le confort des oiseaux :
    - > en construisant des volières hautes pour favoriser le vol des oiseaux et donc leur bien-être,
    - > en créant dans les volières des zones abritées des intempéries climatiques comme les orages ou les fortes chaleurs.
  - 2 - Améliorer la biosécurité de l'élevage en limitant les interactions avec la faune sauvage et les oiseaux migrateurs notamment en permettant de positionner les mangeoires et abreuvoirs à couvert.
  - 3 - Pérenniser l'activité de l'éleveur en lui apportant un complément de rémunération.
- Les volières photovoltaïques produiront l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1600 habitants. La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. La vente de l'électricité permettra le financement intégral du projet.
- Ces volière permettront d'agrandir l'exploitation de M. Verdier en rajoutant environ 1 ha sous les ombrières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le type de structure envisagé s'adapte au terrain qui n'aura pas besoin d'être nivelé. Les eaux pluviales seront traitées naturellement et ainsi, leur écoulement restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol, toutefois une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité et à la portance sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Les travaux dureront entre 9 et 12 mois, la période correspondante sera choisie selon les recommandations de l'exploitant. La période privilégiée sera l'hiver ce qui permet de limiter l'impact sur la biodiversité. Les arbres et haies seront préservés. Différentes mesures seront appliquées en fonction des périodes de sensibilité écologique. Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant afin de ne pas perturber son activité. La concertation inclura aussi les riverains afin d'éviter les nuisances habituellement liées aux transports de matières premières, sachant que :> le mode constructif présente peu de nuisances sonores  
> structures légères montées grâce à de petits engins de levage  
> les engins sont récents, régulièrement entretenus et répondent aux normes en vigueur  
> les travaux seront réalisés en une seule phase  
> il n'y aura pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie et de la zone de stockage sera défini avec l'exploitant et sera en retrait de l'emprise publique. L'emplacement correspondant probable est précisé sur le plan du projet en annexe 9.

Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié. Les haies et arbres seront préservés.

En phase chantier le risque de pollution accidentelle provient des potentielles fuites des engins, les techniques de prévention et de traitement liées aux pollutions accidentelles sont détaillées en Annexe 9.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'installation de volières modernes permettra des conditions d'exploitation améliorées ainsi que le bien-être animal. La hauteur des volières photovoltaïques permettra notamment une plus grande habitabilité pour les oiseaux. Pour une même surface, le nombre de poteaux sera également très limité, favorisant ainsi le vol des oiseaux tout en diminuant le risque de collision. Les volières photovoltaïques offrent donc à l'exploitant un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevages et un confort animal améliorés. L'espacement de 9m prévu entre chaque structure permettra à l'éleveur de mettre en place une végétation arbustive et céréalière favorable aux oiseaux.

En phase d'exploitation, l'installation nécessitera des interventions ponctuelles, et à chaque fois que de besoin en cas d'événement exceptionnel. Elles seront réalisées par des techniciens de UNITE depuis la base régionale. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production électrique et du bon état de fonctionnements des équipements; et d'un système de télésurveillance (accès sécurisé via un portail Web). La maintenance préventive sera programmée en dehors des périodes de présence du gibier. Le contrôle mécanique des structures sera réalisé par drone et en visuel. Une vérification annuelle sera réalisée via un contrôle électrique et thermographique (Apave ou Socotec). La maintenance curative pourra être nécessaire en cas de défaillance d'un équipement. Cependant, aucune intervention ne nécessitera l'entrée d'un technicien dans les volières. Il respectera les consignes de l'exploitant de l'élevage avant d'entrer sur le site.

A l'obtention des autorisations d'exploiter, un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et M. Verdier, le propriétaire du site. En fin d'exploitation, les volières photovoltaïques seront démantelées, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

La durée prévisionnelle d'exploitation des installations photovoltaïques est de 30 ans.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet d'abris types volières, objet de cette demande, sera soumis à un permis de construire selon l'article R-421-1 du code de l'urbanisme. Les panneaux seront installés sur des structures neuves.

Le projet n'est pas susceptible de justifier une évolution du statut de l'installation classée au titre des ICPE, puisque le nombre d'animaux va rester inférieur à 30 000. Par la suite, l'élevage risque d'évoluer et sera lors soumis au régime ICPE enregistrement.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée au sol des abris type volières	5 220 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du poste de transformation/livraison	15 m <sup>2</sup> et 23 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du local technique	18 m <sup>2</sup>
Hauteur au faitage (volière)	6 mètres maximum
Hauteur à l'égout (volière)	2 mètres minimum

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 144 Voie : Chemin des Bouillonnais

Lieu-dit : Les Bouillonnais

Localité : La Bigottière

Code postal : 5 3 2 4 0 BP : Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 8 ° 1 4 , 3 0 " 4 Lat. : 0 0 ° 4 8 , 0 0 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLUi de l'ERNEE  
Le terrain est en zone agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitation agricole est aujourd'hui composée de 2 principales volières et de deux bâtiments agricoles. 11 000 oiseaux y sont élevés.

Ces volières sont récentes et en bon état, elles ont été installées en 2023 et représentent une surface d'environ 2 ha.

L'exploitation va être agrandie grâce puisque de nouvelles volières vont être créées.

Ces nouvelles volières permettront de très bonnes conditions d'élevage.

La surface totale de volières sera alors d'environ 3 ha.

### 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

 Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> Le projet se situe en bordure de la ZNIEFF 2 Forêt de Mayenne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/">https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/</a> Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/">https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/">https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/</a> Le projet se situe à plus de 700m de l'Ancienne celle grandmontaine de Montguyon. Aucune co-visibilité n'existe entre ces deux lieux en raison de la topographie du terrain.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> La nouvelle implantation réalisée permet d'éviter toutes les zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://mayenne.gouv.fr">mayenne.gouv.fr</a>
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/">https://www.georisques.gouv.fr/</a>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/">https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/</a>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://geomayenne.fr">geomayenne.fr</a>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://atlas.patrimoines.culture.fr/">https://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Celle grandmontaine de Montguyon à 700m Le projet se situe à plus de 700m de l'Ancienne celle grandmontaine de Montguyon. Aucune co-visibilité n'existe entre ces deux lieux en raison de la topographie du terrain

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet perméable afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie sous les volières, via un espacement suffisant entre chaque rangée de panneaux (plusieurs mètres d'intertables) et chaque module (2cm). Un schéma représentatif est présent dans la notice (annexe 8) de cette demande au cas par cas.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques et éventuellement la piste périphérique. Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux les volières suivront la coupe naturelle du terrain. Un léger nivellement sera effectué.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas lieu d'être alimenté en eau ni relié à l'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est constitué de parcelles fauchées. La flore et la faune s'y développent surtout au sein des talus arborés et des haies vives. Le projet évite les zones humides et est en recul par rapport à la marre et au cours d'eau. Il sera séparé de la ZNIEFF par les volières déjà existantes. Des remblais seront nécessaires (matériaux graveleux, GNT) pour la création de portions de pistes mais n'impacteront que très peu la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone Natura 2000  La zone Natura 2000 Habitats Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume identifiée FR5202007 est à plus de 16km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilise un espace déjà dédié à la fauche et donc une activité agricole. La surface prévue pour l'installation d'élevage fera toujours l'objet d'une activité agricole. Les projets photovoltaïques ne sont pas considérés comme consommateur d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque de pollution des sols mais l'adresse du projet n'est pas concernée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune et le terrain sont concernés par le risque radon. Le risque feu de forêt est existant sur la commune. Ainsi, nous suivons les recommandations du SDIS sur l'implantation de la centrale. Une piste d'accès sera mise en place pour les pompiers, une citerne de 120m3 sera installée, une bande dite « à sable blanc périphérique au projet sera réalisée pour limiter les risques de propagation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation des structures complétées de filets protègent des risques sanitaire tel que la grippe aviaire, pouvant se transmettre via la fiente d'autre oiseaux sauvages extérieurs.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux : Le projet implique des déplacements de véhicules, mais les engins de chantier mobilisés n'augmenteront pas le trafic actuel. La livraison des structures porteuses, des panneaux, du câblage nécessaire au raccordement électrique, se fera progressivement et n'aura pas d'impact négatif sur le trafic. En phase d'exploitation : Le trafic ne sera pas impacté et les déplacements seront négligeables.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, lors de la mise en place des structures porteuses des ombrières. Le chantier se déroule uniquement en période diurne	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas concerné par les nuisances sonores.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volières n'engendrent pas d'odeurs supplémentaires pendant la phase travaux et ni d'exploitation. L'extension du projet sur la partie sud pourrait générer une odeur (l'élevage de faisans a proximité directe) auparavant non présente.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas concerné par les nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De légères vibrations seront perceptibles au moment du battage des pieux de fixation pendant la phase de travaux (en général 2/3 jours). N'est pas source de vibration en phase d'exploitation.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas concerné par les vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	phase travaux ni pendant la phase d'exploitation car les panneaux sont traités anti-reflet. De plus, les ombrières de seront pas éclairées la nuit.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas concerné par les émissions lumineuses.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux on peut noter de légères émissions de poussières en raison de la circulation des véhicules sur le site. Pendant la phase d'exploitation il n'y aura pas de rejet dans l'air supplémentaire à ceux déjà existant sur le parcours de gibiers.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmente pas les volumes d'eaux pluviales, car nous n'augmentons pas les surfaces imperméables. Il n'y aura aucun rejet liquide liés aux locaux techniques (poste de transformation, livraison, locaux techniques...)
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet une meilleure répartition des effluents sur le parcours de gibier dû à leur mobilité plus importante et notamment l'extension du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets non dangereux et inertes pendant la phase travaux. Une gestion par tri sélectif sera mis en place avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité. Pendant l'exploitation, le projet engendrera davantage de déchets (non dangereux) que sur l'exploitation actuelle puisque le nombre d'oiseaux va augmenter.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un site classé. Les protections paysagères existantes seront conservées et des mesures d'insertion paysagères seront mises en place pour limiter l'impact visuel du projet avec les habitations susceptibles d'être impactées. De plus les volières seront basses et seront dissimulées par la végétation. Aucune co-visibilité depuis la Celle grandmontaine de Montguyon.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction d'installations agricoles modernes avec des ombrières photovoltaïques va permettre l'agrandissement de l'exploitation dans des conditions de travail modernes, répondant aux besoins de l'exploitant et propices au bien-être animal.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site du projet est caractérisé par une occupation du sol très majoritairement agricole : parcelles cultivées, prairies, exploitations agricoles, haies et boisements. Les parcelles sont pour la plupart séparées par des haies bocagères.

Ces haies seront conservées dans le cadre du projet, de même que les chênes situés sur la parcelle concernée. Les haies ont pas ailleurs l'intérêt de limiter la co-visibilité.

L'élevage est en partie existant et le projet d'ombrières photovoltaïques contribue à la protection des oiseaux d'élevage, contre la grippe aviaire en protégeant les oiseaux sauvages des oiseaux d'élevage.

La co-visibilité très limitée du projet permet une bonne intégration paysagère et aura un très faible impact sur le cadre de vie.

Une liste de mesures que nous pourrions mettre en place pour limiter notre impact sur la biodiversité est détaillée dans l'annexe 9.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce site d'élevage déjà existant, a reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement, ce projet de construction d'ombrières à usage agricole avec couverture photovoltaïques n'augmentera pas les risques sur l'environnement. En effet, le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toute zone soumise à aléas. Il se situe également en dehors de toute zone classée ou protégée.

Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité de l'élevage. De plus, le risque sanitaire est réduit grâce à la protection des mangeoires et abreuvoirs.

Nous pensons ainsi que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 : Note explicative du projet (comprenant une présentation succincte du groupe UNITE)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Note en réponse à la demande de compléments du 13 juin 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
  
 D24950E66CEA4E0...

Signature du (des) demandeur(s)